

Envoi par courrier et par télécopieur : 418-646-6169

6213-01-001

Québec, le 22 décembre 2011

Madame Christiane Bernard
Chef de service
Ministère du développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projets de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la
région administrative de la Côte-Nord
Questions complémentaires n° 1 à 8, du 22 décembre 2011**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 13, 14 et 15 décembre derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

Question 1

Le cadre écologique de référence présenté à la page 11 du PR1 est différent du cadre écologique qui est dans le *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec - Période 2002-2009*. Les limites des Laurentides centrales et du Plateau de la Basse-Côte-Nord y sont différentes et la province naturelle du Labrador centrale n'est présente que dans le premier document.

- Qu'est-ce qui explique cette différence ?
- Est-ce que les limites du cadre écologique ont été revues depuis la publication d'un document en 1999 (Li, T. et J.P. Ducruc, 1999. Les provinces naturelles. Niveau I du cadre écologique de référence du Québec. Ministère de l'Environnement, 90 p.) ?
- À quel moment ?
- Veuillez déposer une figure de la version la plus récente des provinces et régions naturelles du Québec en expliquant et décrivant tous les changements qui sont survenus depuis 1999.
- Quelle version du cadre écologique de référence (régionale et/ou nationale) sera utilisée pour dresser le prochain portrait du réseau d'aires protégées ?

Question 2

« Au sein de la région administrative de la Côte-Nord, 15,8 % de l'aire inventoriée est constituée de milieux forestiers productifs alors que cette proportion est de 11,9 % dans les aires protégées (figure 11). » Validez cette information, car la lecture de la figure semble plutôt indiquer que 15,8 % de l'aire inventoriée est improductive.

Question 3

La commission souhaite obtenir des précisions concernant les baux fonciers qui ont été octroyés sur les territoires où seraient créées les réserves de biodiversité, car, dans certains cas, l'information qui est présentée sur les figures ne concorde pas avec la description du texte. Pour chacune des figures mentionnées ci-après, précisez les informations qu'elles contiennent et déposez au besoin de nouvelles figures qui utilisent des symboles uniformes pour illustrer les mêmes éléments. Veuillez aussi cartographier les baux fonciers qui sont situés dans les agrandissements proposés.

Question 4

Figure 23. Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi : utilisation (PR1, p. 39). La figure indique la présence de deux « bâtiments autres » alors que le texte mentionne un droit foncier à des fins de villégiature. Les autres figures du document (ex : figures 35, 56, 68, 78) identifient les « chalets de villégiature » comme tels. Veuillez localiser le chalet de villégiature sur cette figure.

Question 5

Figure 56. Réserve de biodiversité projetée du lac Berté : utilisation (PR1, p. 82). La figure indique la présence de trois ou quatre « chalets de villégiature » alors que le texte mentionne un seul droit foncier à des fins de villégiature. La figure présente un « bâtiment autre » alors que le texte mentionne la présence de deux abris sommaires. Seule la figure 78 a un symbole pour illustrer les abris sommaires alors qu'il y en a dans d'autres réserves de biodiversité projetée. Veuillez éclaircir l'information et déposez de nouvelles figures en utilisant les mêmes symboles pour illustrer les mêmes éléments sur chacune d'elles.

Question 6

Figure 68. Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher : utilisation (PR1, p. 98). La figure indique la présence d'un « bâtiment autre » et de cinq « chalets de villégiature » alors que le texte mentionne un droit foncier à des fins de villégiature et quatre droits pour des « abris sommaires ». Veuillez éclaircir l'information et déposez de nouvelles figures en utilisant les mêmes symboles pour illustrer les mêmes éléments sur chacune d'entre-elles.

Question 7

Figure 78. Réserve de biodiversité projetée du brûlis du lac Frégate : utilisation (PR1, p. 112). La figure indique la présence de quatre « bâtiments autres » alors que le texte mentionne seize bâtiments sans droit foncier. Veuillez éclaircir l'information et déposez une nouvelle figure au besoin.

Question 8

Figure 88. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : utilisation (PR1, p. 125). La figure indique la présence de trois « bâtiments autres » dont il n'est pas fait mention dans le texte. Veuillez éclaircir l'information et déposez une nouvelle figure au besoin.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 6 janvier prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant dans la semaine du 23 janvier 2012.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission